

**Compte rendu de la séance du vendredi  
15 avril 2022**

Président : Monsieur Fabrice MEUNIER.

Présents : Madame Huguette TOURAILLE, Monsieur René GERVAIS, Madame Blandine DEMAZOIN, Madame Laurence DELMAS, Madame Fanny ORSAL, Monsieur Arnaud MOREAU, Monsieur Philippe PAULIAC, Monsieur Roger VILLIEN.

Excusés : Monsieur Dominique CHAVINIER, Madame Annie JOUVE, Madame Bernadette SEINCE.

Représentés : Madame Lucie SALESSE, Monsieur Michel ESCUDIER.

Secrétaire de séance : Madame Huguette TOURAILLE.

Vote du budget primitif - vebret

Monsieur le Maire présente le projet de budget 2022 pour la commune

Le budget s'élève en recettes et en dépenses :

**En recettes à la somme de : 2 946 115.16 Euros**

**En dépenses à la somme de : 2 415 719.09 Euros**

Le budget par chapitre s'établit selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	120 600.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	171 100.00
014	Atténuations de produits	11 081.00
65	Autres charges de gestion courante	64 400.00
66	Charges financières	1 000.00
023	Virement à la section d'investissement	784 068.09
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 360.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 159 609.09</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	8 000.00
70	Produits des services, du domaine, vente	26 450.00
73	Impôts et taxes	306 953.00
74	Dotations et participations	195 603.00
75	Autres produits de gestion courante	35 500.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	587 103.09
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 159 609.09</b>

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	35 000.00
204	Subventions d'équipement versées	89 110.00
21	Immobilisations corporelles	20 000.00
23	Immobilisations en cours	1 039 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	15 500.00
27	Autres immobilisations financières	57 500.00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 256 110.00</b>

### **RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	404 381.80
10	Dotations, fonds divers et réserves	23 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	418 821.01
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 500.00
024	Produits des cessions d'immobilisations	15 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	784 068.09
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 360.00
001	Solde d'exécution section investissement	132 375.17
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 786 506.07</b>

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, **à l'unanimité**,  
Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,  
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**adopte** le Budget de la commune

#### Vote des taux de la fiscalité 2022

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les taux d'imposition des taxes directes locales appliqués en 2021.

Monsieur le Maire propose de n'appliquer aucune augmentation, soit :

- Taxe foncière bâti 36.03 %
- Taxe foncière non bâti 99.08 %

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de maintenir ces taux pour l'année 2022.

Vente de Terrain - Rochemont - M. JUILLARD Quentin et Mme GAVA Charlotte

Monsieur le Maire expose la demande de Monsieur JUILLARD Quentin et Madame GAVA Charlotte au Conseil Municipal concernant l'acquisition de la parcelle A 781 d'une superficie de 1090 m<sup>2</sup>, située à Rochemont.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE la demande de Monsieur JUILLARD Quentin et Madame GAVA Charlotte.**
- **CONFIRME** le prix de vente au mètre carré à **UN EURO**,
- **DIT** que l'ensemble des frais (géomètre, notaire) sont à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches utiles et à signer tous documents liés à cette affaire.

Vente de Terrain - Rochemont - Mme Myriam. JUILLARD

Monsieur le Maire expose la demande de Madame JUILLARD Myriam au Conseil Municipal concernant l'acquisition de la parcelle A 778 d'une superficie de 649 m<sup>2</sup>, située à Rochemont.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE la demande de Madame Myriam JUILLARD.**
- **CONFIRME** le prix de vente au mètre carré à **UN EURO**,
- **DIT** que l'ensemble des frais (géomètre, notaire) sont à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches utiles et à signer tous documents liés à cette affaire.

Vote des subventions aux associations 2022

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune verse chaque année une subvention à différentes associations et propose les montants suivants pour l'année 2022.

ASSOCIATIONS	MONTANTS
ASSOCIATION DE CHASSE ACCA	200,00
GVA SAIGNES ET CHAMPS SUR TARENTAINE	50,00
COMITE ANIMATIONS ET LOISIRS	3 000,00
AMICALE PARENTS ELEVES DE VEBRET	700,00
AMICALE DES DIABLES BLEUS	200,00
CLUB DU 3 <sup>e</sup> AGE LES BRUYERES	200,00
COMITE FNACA	200,00
ADMR DE LA SUMENE	100,00
ECOLE DE FOOT SUMENE ARTENSE	400,00
ASS DONNEURS DE SANG	100,00
ASSOCIATION NOS ENFANTS ENVOLES	50,00
RUGBY CLUB YDES	100,00
AS VEBRET ANTIGNAC	3 072,00
JEUNES SAPEURS POMPIERS YDES	100,00
NEKOCANTAL	500,00
RESERVE	1 028,00
<b>TOTAL</b>	<b>10 000,00</b>

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, valide les montants énumérés ci-dessous.

La secrétaire de séance

Huguette TOURAILLE